



Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
MAIRIE DE LINGEVRES
6, Place du Souvenir
14250 – LINGEVRES
Tél : 0231808729
mairie.lingevres@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINGEVRES (14250)**

SÉANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 07 octobre 2025

Date de publication : 07 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Votants : 8

Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Madame Véronique PHILOTÉE (1ère adjointe), Monsieur Philippe BLAISE (2ème adjoint), Madame Michèle PROFICHET, Monsieur Franck LETELLIER, Madame Nicole AUBLET, Monsieur Guillaume VOISIN et Madame Nathalie BAUWENS.

Absent non excusé : Monsieur Marc LESAGE.

Secrétaire de séance : Madame PHILOTÉE Véronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 30 minutes.

Elle ajoute à l'ordre du jour une demande de subvention pour un projet de cirque en 2026 à l'école primaire de Lingèvres.

SEANCE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 28 mai 2025
2. Limitation de vitesse à 50 km/h sur la voie communale « Rue des Pâturages »
3. Convention de mise à disposition d'un parquet en chêne démontable pour l'association « Un nouveau monde »
4. Annulation du curage annuel de la mare au Petit Hameau
5. Demande de subvention – Cirque 2026
6. Questions et informations diverses

1) Approbation du procès verbal du 28 mai 2025 :

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 28 mai 2025. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Limitation de vitesse à 50 km/h sur la voie communale « Rue des Pâturages »

(délibération n° 2025/10/455)

Madame le Maire informe l'assemblée du signalement reçu en mairie concernant le comportement des

automobilistes sur la rue des Pâturages, roulant à des vitesses excessives.

Il est proposé à l'assemblée de limiter la vitesse à 50 km/h sur cette voie communale, avec la mise en place d'une réduction de vitesse par le biais de panneaux de signalisation, dans le but de protéger les administrés résidant au bord de cette route.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer et préserver davantage la sécurité des usagers de limiter la vitesse à 50 km/h sur la voie communale « Rue des Pâturages », par l'installation de deux panneaux B14 pour chaque sens de circulation, ainsi que de deux autres panneaux B14 de rappel à mi-chemin sur les deux sens de circulation également,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Madame le maire à prendre toutes les dispositions pour prendre l'arrêté municipal de limitation de la vitesse à 50 km/h dans le secteur désigné sur le plan ci-joint à la présente délibération.

Résultat vote : 7 pour, 1 abstention.

3) Convention de mise à disposition d'un parquet en chêne démontable pour l'association « Un nouveau monde » : (délibération n° 2025/10/456)

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association « Un nouveau monde » de Bayeux, du prêt d'un parquet mobile de couleur chêne, appartenant à la commune, à titre gratuit, pour les besoins de leurs activités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Madame le maire à signer une convention de mise à disposition du parquet appartenant à la commune, à titre gratuit, pour l'association « Un nouveau monde ». Celle-ci est jointe à la présente délibération.

4) Annulation du curage annuel de la mare au Petit Hameau : (délibération n° 2025/10/457)

Madame le Maire signale au conseil que la mairie a voté à l'unanimité, par le biais d'une délibération datant de 2012, le curage annuel de la mare du Petit Hameau, traversée par le ruisseau du « Pont Saint Esprit ».

Considérant que cet entretien annuel n'est pas justifier, après avis de Ter Bessin, et qu'il est préférable d'entretenir la mare en question seulement tous les 5 à 10 ans suivant l'envasement de la mare,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **ANNULE** la délibération n°2012/04/0042, n'imposant plus à la mairie de réaliser le curage annuel de la mare du Petit Hameau.

5) Demande de subvention – Cirque 2026 : (délibération n° 2025/10/458)

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception en mairie d'un mail datant du 25 juin 2025 de l'école primaire de Lingèvres, demandant à la commune de participer aux frais d'accueil d'une troupe de cirque, présente du 15 au 19 juin 2026, afin de pouvoir faire pratiquer aux enfants l'art du cirque pendant une semaine et de se produire devant leurs parents.

Le coût du projet représente un montant de 5 320 €, avec la participation de l'APE, de la coopérative scolaire et du crédit agricole de Tilly-sur-Seulles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 €, à titre exceptionnel dans le cadre du projet de cirque.

6) Questions et informations diverses :

Suite à sa participation à la dernière réunion de l'école de Lingèvres, Madame Véronique PHILOTÉE signale le conseil des problèmes d'intimité et d'hygiène auxquels l'école de Lingèvres fait face. En effet, la chasse d'eau des maternelles est constituée d'un bac en PVC et d'une corde difficile à tirer. Les toilettes sont fermées par un simple rideau. Les conclusions de la réunion ont également mentionnées que la porte coupe-feu à l'entrée n'est pas fermée et permet donc aux enfants de la pousser pour sortir. Monsieur Franck LETELLIER propose d'y mettre un verrou mais Madame Christelle CROCOMO signale que ces portes ne doivent pas être fermées en cas d'incendie et que le contrôle relève de la commission de sécurité.

D'autre part, suite à cette même réunion d'école, Madame Véronique PHILOTÉE demande avis à l'assemblée concernant l'emplacement d'une boîte à idées pour les élèves. Madame Christelle CROCOMO propose de l'installer à l'abri car la boîte est en bois. Monsieur Philippe BLAISE propose de la coller au mur.

Madame Christelle CROCOMO propose d'organiser le goûter de Noël pour les enfants le samedi 06 décembre 2025, ainsi que la date du repas des anciens au 08 mars 2026.

Madame Nathalie BAUWENS informe le conseil que le président de l'APE, concernant la vente de pizzas du samedi 15 novembre 2025, préfère emprunter un local plus petit que la salle polyvalente et demande s'il est possible d'occuper les locaux de la mairie de 9h à 12h. Madame Christelle CROCOMO donne son accord.

Madame Christelle CROCOMO signale au conseil que le restaurant « Relais de Lingèvres » souhaite changer une porte métallique. Monsieur Franck LETELLIER propose de la condamner. Madame Christelle CROCOMO informe qu'un devis est en cours pour la remplacer.

Monsieur Franck LETELLIER informe l'assemblée qu'après entretien avec Monsieur LARCHER, la commune devrait participer en partie pour le changement d'une gouttière qui se situe côté cour de l'école de Lingèvres.

Monsieur Philippe BLAISE propose à l'assemblée de repeindre la salle des conseils de la mairie. Une réflexion sur la couleur est proposée pour le prochain conseil municipal.

Monsieur Philippe BLAISE signale l'assemblée que le SDEC a pour projet d'enterrer les fils électrique. Aucun habitant ne souhaite céder une parcelle de 16 m² pour installer le boîtier électrique. Monsieur Philippe BLAISE leur a donc proposé un emplacement près de la réserve incendie.

Séance du 17 octobre 2025 :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

CROCOMO Christelle Maire	PHILOTÉE Véronique 1ère Adjointe
BLAISE Philippe 2ème Adjoint	LESAGE Marc Absent non excusé
LETELLIER Franck	VOISIN Guillaume
AUBLET Nicole	PROFICHET Michèle
BAUWENS Nathalie	